

Autorisation parentale pour les mineurs de 12 à 15 ans dans le cadre de la vaccination contre le Covid-19

Je soussigné (e),

M. / Mme (Nom et Prénom)

certifiant agir en qualité de : Père Mère Tuteur légal

et / ou ⁽¹⁾

M. / Mme (Nom et Prénom)

certifiant agir en qualité de : Père Mère Tuteur légal

autorise le centre de vaccination de

à vacciner mon enfant contre le Covid-19 :

Nom :

Prénom (s) :

né(e) le/...../..... à

Fait à

Le

Signature(s) parent(s)
ou tuteur légal

(1) L'autorisation d'un seul parent ou du tuteur légal est nécessaire.

Les documents administratifs suivants doivent être obligatoirement présentés :

- une pièce d'identité du parent qui a donné son autorisation ou une copie (passeport, carte nationale d'identité) ;
- le livret de famille ou une copie de l'acte de naissance de l'enfant ou la pièce d'identité de l'enfant.

Attention : hors du cadre scolaire, le mineur de moins de 16 ans doit obligatoirement être accompagné par une personne majeure lors de la vaccination.